

L'information des Outre-Mer boudée

Le comité de déontologie des journalistes s'est réuni le 5 mai 2015 au siège de France télévisions, en présence de directeurs/journalistes représentant les différentes rédactions du siège, des régions et des stations. Il aura fallu plus de 2h30 après le début des travaux, pour que, côté direction, le Réseau des 1ères soit représenté par son directeur général. Une absence remarquée, d'autant que les questions posées au cours du dernier comité, en décembre 2014, n'ont jamais trouvé de réponse de la part de la direction.

Au moment où la direction de l'information du Réseau des 1ères vient d'être détachée de l'information de FTV, une telle attitude de la direction générale, interpelle et pose la question de la prise en compte du traitement de l'information en Outre-mer et de la considération de celle-ci par sa propre direction générale.

Sur le fond, l'UCSA-CGT a, par exemple, interrogé la direction sur :

- les conditions de collaborations extérieures de journalistes ;
- le traitement de l'information par les micro-trottoirs ;
- la présentation fouillis des sites internet où des informations à caractère journalistique sont proposées au même niveau que des communications, sans que l'internaute n'ait de repères.

Déjà, lors du dernier comité de déontologie, aucune invitation n'avait été lancée aux journalistes d'Outre-mer, sous prétexte qu'il s'agissait de parler de « Charlie », comme s'il n'en avait jamais été questions sur les antennes ultra marines.

Enfin, dès le mois de décembre 2014, nous avions posé nos questions auxquelles la direction générale n'a jamais pu répondre.

A quoi sert ce comité de déontologie des journalistes, avec de tels dysfonctionnements ? Alors que cette instance aurait pu jouer un rôle important pour tous les journalistes, y compris ceux de l'Outremer, nous nous interrogeons sur sa capacité à remplir sa fonction.

L'UCSA-CGT n'accepte pas ce traitement non déontologique de l'information pour les Outre-Mer.

Paris, le 7 mai 15